

Ville de Villeneuve d'Ascq

Décision



Objet : Marché n°25S0023 - Acquisition de couches jetables et de produits d'hygiène pour les crèches et pour l'incontinence adulte Janvier 2026 à Décembre 2029 - Groupement de commande Ville / CCAS - Lot 1 Couches jetables - Avenant n°1

N° : VA_DEC2026_619
Service : Marchés Publics

Nous, Sylvain ESTAGER, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2026_76 du 28 mars 2026 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 216 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

Les articles L2194-1 et R2194-7 du Code de la commande publique

décidons

De conclure avec l'attributaire DEVLAEMINCK, domicilié à CYSOING (59830), l'avenant n°1 du lot 1 du marché « Acquisition de couches jetables et de produits d'hygiène pour les crèches et pour l'incontinence adulte Janvier 2026 à Décembre 2029 – Groupement de commande Ville / CCAS ».

Cet avenant porte sur l'ajout d'un nouveau produit au Bordereau des prix unitaires.

Sur le lot 1 « Couches jetables », est ajouté le produit suivant :

- Free Life XXL +15 kg T7 90 couches (3x30 couches par carton) – code article : 8507 – prix unitaire TTC : 40,73 €

Le montant maximum de l'accord-cadre n'est pas modifié.

Imputation budgétaire : 60628 4221 4300

Politique publique (domaine-action-activité) : 14.0.0 Petite enfance - Moyens généraux

Fait à Villeneuve d'Ascq
le jeudi 3 septembre 2026

Le Maire,
Sylvain ESTAGER

ID télétransmission : 059-215900093-20260330-229351-AU-1-1
Date AR Préfecture : mercredi 9 septembre 2026